

Association de Loisirs du Val de Rouvre (ALVR) Ségrie-Fontaine, ATHIS-VAL-DE-ROUVRE (61)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2023-2024 ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

I. <u>Présentation de la structure :</u>

L'A.L.V.R. (Association de Loisirs du Val de Rouvre) a pour objet l'organisation de l'accueil périscolaire des enfants de 3 à 12 ans et l'organisation de loisirs sur le territoire du Val de Rouvre. Les actions proposées ont une vocation éducative, d'ouverture sociale et culturelle. Elles associent tous les publics sans distinction ou aucune forme de discrimination.

Les communes du S.I.VO.S. Du Val de Rouvre (Bréel, La Lande-St-Siméon, Ménil-Hubert-sur-Orne, Notre-Dame-du-Rocher, Ségrie-Fontaine, St Philbert-sur-Orne, Taillebois) missionnent l'ALVR pour organiser l'accueil périscolaire et à ce titre, lui versent une prestation. Depuis le 01/01/2017, c'est FLERS AGGLO qui a la compétence pour aider financièrement l'association sur les temps de vacances et le mercredi.

Les tarifs appliqués aux familles tiennent compte des communes d'origine des participants (partenaires ou non), du quotient familial et du nombre de personnes inscrites.

L'ALVR est administrée par un Conseil d'Administration composé d'élus, de parents et personnes volontaires. L'accueil périscolaire assuré par l'ALVR est organisé le matin et le soir dans les locaux de l'Accueil de Loisirs du Val de Rouvre. Le midi, le personnel du SIVOS encadre les enfants à l'école du Val de Rouvre. En dehors des temps d'accueil, les animateurs permanents sont disponibles dans les locaux de l'Accueil de Loisirs du Val de Rouvre.

II. Organisation de la semaine type :

| Lundi | 7h30-8h50 | 9h | 12h | | 13h30 - 16h30 | 16h30-18h30 |
|--|-----------|----|------------------|--|-------------------------------------|-----------------------|
| Mardi | 7h30-8h50 | 9h | 12h | | 13h30 - 16h30 | 16h30-18h30 |
| Mercredi | 7h30-9h | 9h | | | 17 | 17h-18h30 |
| Jeudi | 7h30-8h50 | 9h | 12h | | 13h30 - 16h30 | 16h30-18h30 |
| Vendredi | 7h30-8h50 | 9h | 12h | | 13h30 - 16h30 | 16h30-18h30 |
| Accueil Enseignement périscolaire (payant) | | | Pause méridienne | | nne Accueil mercredi (payant) | Garderie (payante) |

L'accueil périscolaire :

L'accueil périscolaire est proposé pour tous les enfants scolarisés à l'Accueil de Loisirs du Val de Rouvre le matin et soir, donc de 3 ans à 10 ans environ. Aucune inscription n'est requise pour l'accueil périscolaire.

Le matin: 7h30 - 8h50

Des activités calmes (coloriages, jeux, lecture...) sont suggérées aux enfants, afin de leur permettre de se réveiller en douceur avant d'aller à l'école. C'est une animatrice de l'ALVR qui assure l'encadrement des enfants le matin accompagnée d'une salariée du SIVOS.

Les enfants venant à l'accueil périscolaire le matin doivent absolument **être accompagnés par un adulte** jusqu'à l'Accueil de Loisirs du Val de Rouvre.

Le midi: 12h-13h20

Deux services de repas sont organisés le midi. Une surveillance est assurée sur le temps de pause méridienne sur la cour par le personnel du SIVOS du Val de Rouvre.

Le soir: 16h30-18h30

Un goûter est fourni aux enfants prenant en compte les éléments essentiels à leur équilibre alimentaire (produit céréalier, produit laitier et fruit).

Ensuite, à partir des attentes et des besoins des enfants, diverses activités sont organisées par les animateurs (atelier manuel, lecture, jeux, sport...). L'accueil du soir est encadré par 3 animatrices de l'ALVR dont l'une d'elle intervient de 16h45 à 17h45. Un volontaire engagé en service civique ou un apprenti peuvent aussi être présents.

Les enfants scolarisés en maternelle qui viennent à l'accueil périscolaire ne peuvent repartir chez eux seuls et doivent être raccompagnés par un adulte.

Les enfants scolarisés en élémentaire pourront repartir seuls si **un mot signé des parents** est fourni, mentionnant au minimum le nom et prénom de l'enfant concerné, ainsi que les jours et heures de départ de l'accueil périscolaire (un modèle vierge est disponible sur le site en ligne ou peut être demandé auprès des salariés de l'ALVR).

Il est demandé aux familles d'être vigilantes sur **les horaires**, notamment en respect du temps de travail des animatrices. L'accueil périscolaire fermant à 18h30, nous invitons les familles à être présentes dans les locaux à 18h25 maximum afin de s'accorder le temps d'un échange avec les animateurs en cas de nécessité. Une amende de 5€ sera facturée pour chaque retard constaté.

Nous vous rappelons que les animatrices sont joignables au 02 33 64 21 10.

III. <u>Modalités d'inscriptions</u>:

Aucune réservation/inscription n'est requise pour l'accueil périscolaire.

La participation à l'accueil périscolaire ne pourra être acceptée qu'aux conditions suivantes :

- Lecture et signature du règlement intérieur
- Fiche de renseignements
- Photocopie du carnet de vaccinations (à jour)
- L'attestation d'assurance.
- L'attestation de quotient familial

Toute modification de situation (changement d'adresse, de numéros de téléphone...,) doit être signalée dans les plus brefs délais aux animateurs. Il est capital d'avoir les coordonnées des parents à jour en cas de nécessité. Toutes les informations contenues dans le dossier d'inscription restent confidentielles.

IV. <u>Facturation</u>:

Une facture est transmise aux familles tous les mois et est diffusée par mail.

Le règlement peut être effectué en espèces, par chèque bancaire libellé à l'ordre de : « ALVR », chèque-vacances ANCV, titres CESU ou bien encore, par virement en direction des coordonnées bancaires ci-dessous :

Identifiant national de compte bancaire - RIB

| Banque 15489 | Guichet 04854 international de | N° compte 00080001801 compte bancaire | Devise EUR | CCM BOCAGE FLERIEN |
|-----------------|----------------------------------|---|----------------------|--------------------------------------|
| | | Account Number | 131 | BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A |

En cas de facture restée trop longtemps impayée, les responsables se réservent le droit de refuser l'inscription des enfants de la famille concernée. En cas de difficultés financières, les parents sont invités à contacter les responsables de l'accueil afin de trouver des solutions adaptées.

| Quotient Familial | Matin | Soir (avec goûter) |
|----------------------|-------|-----------------------|
| ≤500 | 1,20€ | 1,60€ |
| 501-700 | 1,35€ | 1,75€ |
| 701-1000 | 1,50€ | 1,90€ |
| 1001-1200 | 1,75€ | 2,15€ |
| ≥ 1201 | 1,80€ | 2,20€ |

Adhésion annuelle (Sept.2023-Août 2024) : 8€/personne.

V. Hygiène et sécurité :

Pour être admis au sein des activités de l'ALVR, l'enfant doit avoir appris à être propre et à signaler quand il a besoin d'aller aux toilettes.

Aucun médicament ne sera donné à l'enfant à l'accueil de loisirs sans présentation de l'ordonnance correspondante accompagnée d'une autorisation parentale.

Les petites plaies seront soignées sur place. En cas d'urgence, la directrice ou les animateurs feront appel aux moyens de secours qu'ils jugent les plus adaptés (cabinet médical, pompiers, SAMU,...) et préviendront rapidement la famille.

En cas de dégradation des équipements, une participation pourra être demandée aux responsables légaux de l'enfant.

Il est interdit d'introduire dans les locaux des objets à caractère dangereux (cutter, couteau, allumettes, briquets...).

VI. Règles de vie:

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'association et l'équipe d'animation. Si le comportement de l'enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective des activités, les parents en seront avertis. Si le comportement persiste, une période de remédiation sera mise en place comme le définit le procotole prévu à cet effet (consultable dans les locaux de l'association).

VII. <u>Responsabilités</u>:

La responsabilité de l'équipe d'animation prend effet dès l'accueil de l'enfant, jusqu'au retour des parents. L'association se désengage de toute responsabilité concernant le vol, la perte ou la dégradation d'objets de valeur.

Les parents doivent fournir à l'accueil une attestation de leur responsabilité civile pour tous les dommages matériels ou corporels dans lesquels leur enfant pourrait être impliqué.

L'équipe d'animation :

Salariés de l'ALVR:



Jo DAVY



Aimy DROUAULT



Emeline TÊTARD



Adèle JOURDANT



Catherine POINCHEVAL



Ilona LOMBIN

Salariée du SIVOS mise à disposition :



Natacha BRUNET

Date : Signature :